

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 35-4**

---

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables des municipalités de Terrebonne et Mascouche, que lors de sa séance ordinaire tenue le 22 avril 2024, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 35-4** Règlement modifiant le règlement 35 relatif à la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Mise à jour des articles 5 et 11

**QUE** l'objet du règlement est suffisamment décrit par son titre.

**QUE** ledit règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**QUE** toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 35-4 sur le site Internet de la RAIM, sous la rubrique « La RAIM / Règlements » et fait suite au présent avis.

Donné à Terrebonne, ce 24 avril 2024.

  
Geneviève Ollivier  
Secrétaire-trésorière